



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVIALLÉ Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

### FINANCES

#### Budget Assainissement

#### AP/CP 019 – Système d'assainissement d'Albens (UDEP d'Entrelacs) - Révision n°6

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CCCA, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire en lien avec l'évolution démographique.

Le système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Albens est non conforme et a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'état. Cette non-conformité est liée aux volumes surversés par temps de pluie depuis le réseau vers la Deysse. La réglementation fixe un taux maximum surversé de 5% du volume généré par le bassin versant. Ce taux est aujourd'hui de 21 %.

Afin de retrouver une conformité des installations il est proposé de raccorder le système d'assainissement d'Albens sur celui d'Aix-les-Bains, avec une démolition à terme de la station d'épuration d'Albens. Le raccordement se ferait sur le réseau déjà réalisé par la CCCA situé sous la RD1201 à l'extrémité sud de la commune de La Biolle.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2023 et de prolonger l'opération d'une année supplémentaire. L'autorisation de programme, d'un montant de 3 988 368 € HT est inchangée.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture de l'autorisation de programme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°6 portant modification des crédits de paiements.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



**APCP019 - Système assst Entrelacs - Révision 6**  
Annexe

Révision_1			
Intitulé de l'opération :	APCP019 - Système assainissement Albens		
Budget :	ASSAINISSEMENT		
Imputation analytique :	281 et 281AP		
Montant initial de l'opération :	3 200 000,00 euros		HT
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°1)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°2)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°3)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°4)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°5)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros	⇒	(révision n°6)
	<b>DEPENSES</b>	<b>Voté</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2018		14 075,14	14 075,14
Dépenses réalisées 2019		77 307,10	77 307,10
Dépenses réalisées 2020		2 157 638,07	2 157 638,07
Dépenses réalisées 2021		460 319,37	460 319,37
Dépenses réalisées 2022		440 292,93	440 292,93
Dépenses réalisées 2023		584 000,00	36 256,50
Dépenses programmées 2024		254 735,39	470 000,00
Dépenses programmées 2025			332 478,89
<b>TOTAL</b>		<b>3 988 368,00</b>	<b>3 988 368,00</b>
	<b>FINANCEMENTS prévus :</b>		<b>Proposé</b>
Subventions attendues			1 225 000,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			2 400 000,00
Autofinancement			363 368,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 988 368,00</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 22 : Budget Assainissement - AP/CP 019 - Système d'assainissement d'Albens (UDEP d'Entrelacs) - Révision n.6 - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4892 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240216-d4892-DE

---

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

